
Amendement sur le projet d'état des employés dans l'administration de la marine et des appointements qui leur sont alloués, lors de la séance du 21 septembre 1791

Citer ce document / Cite this document :

Amendement sur le projet d'état des employés dans l'administration de la marine et des appointements qui leur sont alloués, lors de la séance du 21 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12621_t1_0143_0000_5

Fichier pdf généré le 05/05/2020

des mêmes droits et prérogatives que les commissaires des guerres.

Un membre demande, par sous-amendement, que le bouton des officiers d'administration ait une ancre.

(Après quelque discussion, l'amendement et le sous-amendement sont mis aux voix et adoptés.)

En conséquence, l'article additionnel suivant est mis aux voix :

Art. 29 (*nouveau*).

« Les ordonnateurs auront l'uniforme des ordonnateurs des guerres.

« Les contrôleurs, chefs d'administration et commissaires-auditeurs, celui des commissaires-auditeurs des guerres, les sous-contrôleurs et sous-chefs d'administration, celui des commissaires ordinaires, les aides des travaux et commis d'administration, celui des aides-commissaires des guerres, tous les employés ci-dessus porteront des boutons de cuivre doré, timbré d'une ancre.

« Les officiers d'administration jouiront des mêmes honneurs et prérogatives que les commissaires des guerres. » (*Adopté.*)

Lecture est ensuite faite de l'état suivant annexé au projet de décret :

PROJET D'ÉTAT des employés dans l'administration de la marine et des appointements qui leur sont alloués en exécution du décret ci-dessus.

	livres.
4 ordonnateurs à Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, à 12,000 livres.....	48,000 liv.)
Suppléments à ceux de Brest et Toulon, 24,000 livres; à celui de Rochefort, 9,000 livres; et à celui de Lorient, 6,000 livres.....	39,000
7 contrôleurs, dont ceux de Brest à Toulon, à 6,600 livres; celui de Rochefort, à 6,000 livres; et ceux de Lorient, Saint-Domingue, la Martinique, et des Iles-de-France et de Bourbon, à 5,400 livres, ci.....	40,800
4 chefs d'administration pour les travaux, dont ceux de Brest et de Toulon, à 7,200 livres; celui de Rochefort, à 6,600 livres; et celui de Lorient, à 6,000 livres.....	27,000
37 chefs d'administration, dont 12 à 5,400 livres, 12 à 4,800 livres, et 13 à 4,200 livres.....	177,000 liv.)
Suppléments à ceux faisant fonction d'ordonnateurs :	
A Bordeaux.....	9,000 liv.)
Au Havre.....	7,200
A Cherbourg.....	4,800
A Dunkerque, à Nantes et à Bayonne, 3,600 livres.....	10,890
Suppléments à ceux chargés du service :	39,600
A Saint-Malo, à Marseille et en Corse, 3,000 livres,.....	9,000
4 commissaires-auditeurs, dont ceux de Brest et Toulon, à 3,600 livres; celui de Rochefort, à 3,000 livres; et celui de Lorient, à 2,400 livres.....	12,600
20 sous-contrôleurs, dont 6 à 2,700 livres, 6 à 2,400 livres, et 7 à 2,100 livres.....	45,300
135 sous-chefs d'administration, dont 45 à 2,700 livres, 45 à 2,400 livres, et 45 à 2,100 livres.....	324,000 liv.)
Supplément de 1,000 livres aux gardes-magasins de Brest et Toulon; et de 600 livres à ceux de Rochefort et de Lorient.....	3,000
38 sous-chefs pour les travaux, dont 12, à 3,600 livres; 13, à 3,000 livres; et 13, à 2,400 livres....	113,400
greffiers de la cour martiale maritime et du conseil d'administration, dont ceux de Brest et Toulon, à 2,100 livres; celui de Rochefort, à 1,800 livres; et celui de Lorient, à 1,500 livres.....	7,500
19 aides de constructions et de bâtiments civils, dont 9, à 1,800 livres; et 10, à 1,500 livres.....	31,200
353 commis d'administration, dont 50, à 1,800 livres; 61, à 1,500 livres; 61, à 1,200 livres; 50, à 900 livres; et 31, à 600 livres.....	318,300
6 élèves de construction, à 900 livres.....	5,400
71 préposés des classes, ensemble.....	24,000
290 syndics des marins, ensemble.....	42,000
Suppléments aux chefs d'administration faisant fonction d'ordonnateurs :	
A Saint-Domingue, à la Martinique, aux Iles-de-France et de Bourbon, à 12,000 livres.....	36,000 liv.)
A la Guyane, à Pondichéry et au Sénégal, à 6,000 livres.....	18,000
A 3 contrôleurs employés aux colonies.....	8,100
A 44 sous-contrôleurs et sous-chefs.....	52,800
A 52 commis d'administration.....	35,000
A 10 préposés des classes.....	2,000
Total.....	1,450,200

Un membre propose, par amendement à ce projet d'état, que les traitements des officiers d'administration du port de Rochefort soient fixés comme ceux de Brest et de Toulon.

(Cet amendement est mis aux voix et adopté.)

En conséquence, l'état est mis aux voix dans les termes suivants :